

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT No. 650-2023**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2023 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 650-2023 ayant pour objet de décréter le taux des taxes foncières et spéciales et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2023.

CE RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 2^e jour de février 2023.



François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 2 février 2023, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour de février 2023.



François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier